



Mode d'emploi



#Parcoursup

 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Parcoursup est la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent s'inscrire dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (licences, STS, IUT, CPGE, PACES, écoles d'ingénieurs...).

Cette plateforme propose aux futurs étudiants une procédure simple, juste et transparente pour entrer dans l'enseignement supérieur. Le tirage au sort est désormais supprimé. De nombreuses informations sont disponibles et un accompagnement est mis en place pour remettre de l'humain au cœur de l'admission post-bac.

La plateforme Parcoursup permettra la saisie des vœux le **22 janvier 2018** à partir de 11h ; l'admission sera close le **21 septembre**.

PROCÉDURE D'ADMISSION DES LYCÉENS DANS LE SUPÉRIEUR : LES ÉTAPES CLÉS 2018

Voici le calendrier pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur.
Chaque étape est primordiale et doit être réalisée
dans le respect des délais impartis.

Inscription & saisie des vœux sur Parcoursup

15 JANVIER

Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup

WWW.PARCOURSUP.FR

1

DU 22 JANVIER
AU 13 MARS

INSCRIPTION ET CRÉATION DU DOSSIER PARCOURSUP

- Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée
- Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile

› Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure

CONSULTATION DES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE FORMATION (contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc.)

SAISIE DES VŒUX

- 10 vœux maximum non classés¹
- **Aucun nouveau vœu ne peut être formulé après le 13 mars (clôture à 18 h)**

POUR FINALISER VOTRE PROJET D'ORIENTATION

- 2^e semaine de l'orientation dans les lycées
- Journées portes ouvertes des établissements
- www.terminales2017-2018.fr

2

JUSQU'AU 31 MARS

FINALISATION DU DOSSIER ET VALIDATION DES VŒUX

- Saisir un projet de formation motivé pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles pièces demandées

CONFIRMATION IMPÉRATIVE AVANT
LE 31 MARS de chaque vœu une fois
le dossier complet

¹ Avant de confirmer les vœux, vous devrez, sur la plateforme, exprimer votre préférence dans une rubrique dédiée à cet effet. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission.

Propositions d'admission & réponses possibles

3

DU 22 MAI AU 21 SEPTEMBRE

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS D'ADMISSION

Comment répondre aux propositions d'admission dans le délai :

VOUS RECEVEZ

UNE SEULE PROPOSITION D'ADMISSION (OUI ou OUI SI?)

- > j'accepte (ou je renonce)
- > je peux demander à conserver tout ou partie de mes vœux en attente

PLUSIEURS PROPOSITIONS D'ADMISSION (OUI ou OUI SI?)

- > j'accepte une proposition et renonce aux autres
- > je peux demander à conserver tout ou une partie de mes autres vœux restés en attente

UNIQUEMENT DES PROPOSITIONS EN ATTENTE

- > j'attends qu'une place se libère

UNIQUEMENT DES RÉPONSES NÉGATIVES²

- > la commission d'accès à l'enseignement supérieur pourra me faire des propositions

² Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues.

³ En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

À NOTER

Suspension du délai pour répondre aux propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

Phase complémentaire

À PARTIR DU 26 JUIN

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

APRÈS LES RÉSULTATS DU BAC

La commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les souhaits de formation prioritaires et fait des propositions de formation au plus près des choix initiaux.

4

Inscription administrative

Attention aux dates limites d'inscription dans l'établissement d'accueil

21 septembre

Tous les bacheliers qui le souhaitent sont inscrits

À partir du 15 janvier : découverte du fonctionnement et des contenus de Parcoursup

À partir du 15 janvier à 11h, la plateforme Parcoursup sera ouverte et accessible. Durant une semaine, les lycéens, familles et enseignants pourront s'approprier ce nouvel outil et découvrir des vidéos sur le fonctionnement de la plateforme : *Parcoursup : c'est quoi ?* ; *Les étapes clés de la plateforme* ; *Les caractéristiques des formations* ; ou bien encore le fonctionnement de la procédure, étape par étape.

3 tutoriels vidéos répondront aux questions de chacun sur le fonctionnement de Parcoursup :

- Parcoursup : c'est quoi ?
- Le calendrier : les étapes clés de la procédure
- Les vœux et vœux multiples : mode d'emploi

Une rubrique **Questions fréquentes** sera intégrée à la plateforme dès le 15 janvier :

Depuis la création du dossier Parcoursup à la fin de la procédure, cette FAQ regroupe l'ensemble des questions que se posent les lycéens. Elle sera enrichie régulièrement.



À partir du 22 janvier : s'informer, s'inscrire et formuler ses vœux

Parcoursup permet aux lycéens de s'informer sur le contenu des formations, d'échanger avec des psychologues de l'Éducation nationale, de déposer des vœux (jusqu'à 10 vœux non hiérarchisés), pour les formations qu'ils souhaitent intégrer à la prochaine rentrée.

S'informer

Parcoursup est désormais un véritable outil d'aide à la décision. La plateforme rassemble de nombreuses ressources permettant aux lycéens de saisir la réalité des formations et d'étoffer leurs projets. Cela va de pair avec la construction du projet d'orientation qui est désormais placée au cœur de l'année de Terminale.

Améliorer l'orientation des élèves de terminale

Plusieurs axes ont été retenus pour améliorer l'orientation des élèves en terminale :

- L'accompagnement des élèves par deux professeurs principaux.
- Deux semaines de l'orientation pour aider les lycéens à mieux formuler leurs choix : l'une à la fin du premier trimestre et l'autre avant les vacances d'hiver, lors des journées "Portes ouvertes" organisées par les établissements d'enseignement supérieur.
- Le rôle renforcé du conseil de classe qui permet d'aider les élèves à affiner leur projet grâce à des recommandations.
- L'aide à l'orientation dans le cadre du tutorat animé par les professeurs.
- L'aide à l'orientation dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

De nombreuses informations disponibles sur Parcoursup :

- Des informations précises sur les formations, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les attendus, les taux de réussite, les débouchés, les capacités d'accueil (quand ces données sont disponibles) ;
- Les dates des journées portes ouvertes ou des journées ou semaines d'immersion organisées par les établissements de l'enseignement supérieur ;
- Un contact pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique de l'établissement d'accueil concerné ;
- Les éléments pris en compte lors de l'examen des vœux.

Les attendus, c'est quoi ?

Les attendus, qui seront affichés par formation à partir du 22 janvier, sont les connaissances et les compétences attendues par les formations du supérieur. Ils correspondent à ce que les enseignants de l'enseignement supérieur estiment nécessaire pour réussir. Pour chaque formation, les attendus sont définis à l'échelle nationale, ils peuvent être complétés par les formations en fonction de spécificités locales..

S'inscrire

Pour s'inscrire sur Parcoursup, il faut être en possession :

- d'une adresse électronique valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure ;
- de son numéro d'INE (Identifiant National Élève) ;

Pour les élèves de terminale, ce numéro se trouve sur leurs bulletins. Ils peuvent également aussi l'obtenir auprès du secrétariat de leur établissement.

Pour les titulaires du baccalauréat, ce numéro se trouve sur le relevé de notes du baccalauréat.

Pour les élèves qui ont suivi leur scolarité à l'étranger (hors lycées français de l'étranger), il faut cocher la case "Je n'ai pas d'INE".

- de son relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat si l'élève est en préparation d'un baccalauréat général ou technologique français ;
- de son relevé de notes du baccalauréat (ou du diplôme de niveau équivalent) si l'élève en est déjà titulaire ;
- de son n° "OCEAN" (Numéro d'inscription au baccalauréat composé de 10 chiffres) si l'élève est candidat libre au baccalauréat français ;
- du dernier avis d'imposition de son ou ses parent(s) ou tuteur(s) si l'élève demande une Classes Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) avec internat ou s'il souhaite effectuer une simulation d'attribution de bourse sur critères sociaux.

Un accompagnement tout au long de la procédure

La rubrique "Les tutos vidéos"

De nouveaux tutos "pas-à-pas" seront disponibles à chaque étape de la procédure :

- Comment s'inscrire sur la plateforme ?
- Comment saisir ses vœux ?

Seront disponibles ultérieurement :

- Comment répondre aux propositions des établissements ?
- La phase complémentaire du mois de juin.

Les comptes Twitter et Facebook de Parcoursup (accessibles notamment depuis la page d'accueil) pour rester informé et ne pas manquer les étapes clés de la procédure.

L'application Parcoursup à télécharger pour recevoir sur son portable toutes les notifications et toutes les alertes durant la procédure. Elle est disponible en version Android et iOS.

Un formulaire "Contact" est disponible depuis la session pour envoyer un message au service d'information et d'orientation de l'académie et poser des questions sur son dossier personnel.

Un numéro d'appel gratuit est mis en place également à **partir du 22 janvier**, de 10 h à 16 h au **0 800 400 070** du lundi au vendredi, pour échanger avec un conseiller et poser des questions sur la plateforme ou l'orientation.

Le service propose 3 options :

- Des informations sur les formations et les métiers ;
- Des informations sur le fonctionnement général de Parcoursup ;
- Une indication de renvoi vers le formulaire "**Contact**" de Parcoursup, pour les demandes qui nécessitent une intervention sur le dossier personnel du lycéen.

Formuler ses vœux

Une fois son dossier créé, le lycéen peut commencer à formuler ses vœux.

Quels vœux peut-on faire ?

- Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage ;
- Les vœux ne sont pas hiérarchisés ;
- Dans des formations sélectives (CPGE , BTS, DUT, écoles...) ou non sélectives (Licences, PACES) ;
- Sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi les vœux ne sont pas classés ?

Pour que chaque vœu soit vraiment souhaité par le lycéen. Ce système permet à chacun de candidater à toutes les formations de son choix, sans stratégie. Il obtiendra une réponse à chacun de ses vœux, ce qui lui permettra de ne conserver, à la fin du processus, que le choix qu'il veut vraiment obtenir.

Combien de vœux peut-on faire ?

Une fois le dossier finalisé sur Parcoursup, le lycéen peut saisir :

- Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage, toujours non classés ;
- Dans des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) ou non sélectives (licences, PACES) ;
- Sur l'ensemble du territoire.

Les vœux multiples

Certaines formations sont regroupées par filière, ce qui est formalisé sur la plateforme par le choix : "**vœux multiples**". Des sous-vœux permettent de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par **type, spécialité** ou **mention**.

À l'intérieur d'un vœu multiple, l'élève peut sélectionner une ou plusieurs formations, toujours sans classement.

Le vœu multiple permet d'élargir les possibilités de choix : il est possible de faire jusqu'à 20 sous-vœux.

Exemple :

Un lycéen demande la licence de droit dans la région académique X et il choisit les sous-vœux suivants:

- Université A
- Université B
- Université C

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux.

Points d'attention

Concernant les choix d'orientation, de filières et d'établissement, la procédure Parcoursup ouvre toutes les possibilités. En revanche, les points suivants sont à noter avec attention :

- Plus d'ajout de vœux possible après le 13 mars ;
- Finalisation des dossiers possible jusqu'au 31 mars 2018 (ajout de pièces demandées par les formations et confirmation des vœux) ;
- Seul un dossier complet permet de confirmer un vœu. Seuls les vœux confirmés seront étudiés par les formations et pourront donner lieu à une proposition d'admission par un établissement ;
- Après le 31 mars, il ne sera plus possible de confirmer les vœux ;
- Après le 31 mars, il sera possible de renoncer à un vœu confirmé.

La "fiche Avenir"

La "fiche Avenir" est un document essentiel au dossier, transmise via Parcoursup, pour être examinée par les établissements d'enseignement supérieur choisis.

Elle est entièrement dématérialisée et spécifique à chaque vœu et comprend :

- pour chaque discipline enseignée en terminale : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1^{er} semestre), la position de l'élève dans la classe, l'effectif de la classe et l'appréciation des professeurs principaux (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, etc.) ;
- l'avis du chef d'établissement.

La saisie de la "fiche Avenir" est un travail collectif qui mobilise l'ensemble de l'équipe pédagogique qui accompagne le lycéen. Elle se prépare après la saisie des vœux sur Parcoursup.

À partir du 4 avril 2018, chaque "fiche Avenir" est transmise, via la plateforme Parcoursup, aux établissements d'enseignement supérieur dispensant la formation choisie par l'élève.

À partir du 22 mai, les élèves et leurs familles peuvent à nouveau consulter la "fiche Avenir" sur Parcoursup, au moment où les établissements d'enseignement supérieur font connaître leur proposition.



Du 22 mai au 21 septembre : les réponses aux vœux

Quelles réponses peut-on recevoir ?

Les réponses des établissements d'enseignement supérieur

À la suite de l'analyse du dossier du lycéen, les réponses des **formations non sélectives (licence)** peuvent être soit **oui** soit **oui-si**.

Lorsque la décision est **oui-si**, cela signifie que l'établissement conditionne l'inscription au suivi d'un dispositif pédagogique adapté pour accompagner le futur étudiant vers la réussite, considérant que les connaissances et compétences attendues pour réussir ne sont pas remplies. Le futur étudiant est bien inscrit dans la formation de son choix, et l'établissement mettra en place le dispositif d'accompagnement personnalisé.

Les réponses des **formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles ...)** peuvent être **oui** ou **non**.

Lorsqu'une réponse à un vœu est "en attente", cela signifie que des places vont se libérer au cours de la procédure.

Comment les reçoit-on ?

Lorsqu'une proposition d'admission est faite, le lycéen est informé par une alerte sur son smartphone via l'application téléchargée, sur l'adresse de messagerie personnelle, et sur la messagerie du dossier Parcoursup. Le processus de propositions est suspendu pendant les épreuves écrites du bac.

Chaque jour, en fonction des désistements des candidats, des places se libèrent. Elles sont alors proposées à des candidats qui étaient **en attente**. Par conséquent, de nouvelles propositions sont faites quotidiennement et les situations peuvent rapidement évoluer.

Cas particulier des formations en apprentissage : une proposition définitive d'admission dans une formation en apprentissage ne pourra être faite à un lycéen qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur. Dès que le contrat a été signé, il doit être présenté à l'établissement de formation afin qu'une proposition définitive d'admission puisse lui être faite.

Comment répondre aux propositions reçues ?

Le **délai de réponse** est de **7 jours** pour les propositions reçues **avant le 25 juin**. Il passe à **3 jours** pour les propositions reçues **à compter du 26 juin** puis passe à **un jour à partir du 21 août**.

Si une seule proposition d'admission est faite au lycéen, il peut l'accepter ou y renoncer. S'il le demande, ses autres vœux en attente sont maintenus.

Si plusieurs propositions d'admission sont transmises, le lycéen ne pourra en accepter qu'une seule, celle qui correspond à la formation qui lui convient le mieux parmi celles proposées. Lorsqu'une proposition est acceptée, le lycéen doit renoncer aux autres propositions pour ainsi libérer des places qui pourront être proposées à d'autres candidats. S'il le demande, ses autres vœux en attente sont maintenus.

Lorsque le lycéen accepte une proposition alors qu'il est en attente d'une place dans d'autres formations : le lycéen devra indiquer clairement s'il souhaite conserver un ou plusieurs de ces vœux en attente, car une fois le délai écoulé, ils seront sinon effacés.

Si le lycéen reçoit une proposition dans une formation dont la décision est **oui-si** et qu'il n'est pas d'accord pour suivre le dispositif pédagogique adapté qui est proposé, il peut renoncer à la proposition et à la possibilité de suivre cette formation.

Les lycéens sont tenus de **respecter la date limite de réponse** qui est indiquée pour chaque proposition. Si le délai indiqué est passé, la proposition est automatiquement retirée.

Une fois une **proposition acceptée**, le lycéen devra prendre connaissance des modalités d'**inscription administrative** dans cette formation et se conformer aux instructions données par l'établissement sur le site.

À partir du 26 juin : ouverture de la phase complémentaire

La phase complémentaire permet aux candidats sans proposition d'admission de consulter les formations qui disposent toujours de places vacantes. De nouveaux vœux peuvent donc être formulés à partir de ce moment-là.

Une place pour chacun


Après les résultats du bac, la commission d'accès à l'enseignement supérieur dirigée par les recteurs étudie les souhaits prioritaires et fait des propositions de formation au plus près des choix initiaux du lycéen.




#parcoursup



www.enseignementsup-recherche.fr

 [@sup_recherche](https://twitter.com/@sup_recherche)

education.gouv.fr

 [@EducationFrance](https://twitter.com/@EducationFrance)